

Une histoire de la délinquance juvénile.

J'ai voulu évoquer « une histoire de la délinquance juvénile », non par expertise, qu'elle soit juridique, sociologique, historique ou psychologique, mais bien parce que la thématique de la délinquance juvénile, outre le fait de s'inscrire dans l'air du temps, semble suivre une progression historique et une récurrence dans le discours public qu'il me paraissait intéressant d'aborder.

Je voulais préciser que le détour historique me semblait pouvoir éviter une forme d'amnésie générale et tout discours un peu irréels sur la question.

Alors pourquoi une histoire de la DJ ? Usant de sophisme, je dirais tout simplement : pas plus que la grande Histoire, celle de la DJ n'est pas écrite. C'est une construction à géométrie variable dont l'écriture se fait au gré de l'interprétation qu'une société peut faire des motivations de comportements délictueux.

Donc une histoire de la DJ, c'est celle d'une période intéressante que je rapprocherai d'une séquence qui va du XIXe à l'après 2^{ème} guerre mondiale et la mise en place de l'ordonnance de 1945.

Trois angles d'approche me permettront de vous exposer cette histoire :

- 1°/ la construction de la DJ
- 2°/ le passage du genre littéraire à la catégorie sociologique
- 3°/ l'évocation du volet répressif

1°/ La construction de la DJ

Le 10 Mars 1998, JP CHEVENEMENT (ministre de l'Intérieur sous JOSPIN) évoque les « sauvageons », terme déjà utilisé au XIXe. Il est probable que l'on soit passé à côté du sens métaphorique du terme pour n'en retenir que le slogan. Toujours est-il que son discours reprenait les problèmes traditionnels : une crise profonde de l'éducation, la multiplication des cas de divorce, une certaine inefficacité de l'éducation nationale, la télé, les nouveaux medias en général.

C'est vraiment pendant les monarchies constitutionnelles, à la fin de l'Empire que l'on va inventer le terme de « délinquances juvéniles » (les actes ont toujours existé, c'est le terme qui est nouveau).

On constitue cette délinquance des plus jeunes comme un problème social singulier, différent de la délinquance des adultes et nécessitant des réponses particulières : ça, c'est la véritable invention de cette période.

En 1838 paraissait un petit ouvrage dont le titre est « les enfants vicieux et criminels » : ces enfants, on pourrait les appeler des enfants des rues, des vagabonds livrés à eux-mêmes, appartenant à de nouvelles classes urbaines, laborieuses (qui

travaillent à la construction des villes et remplissent les ateliers) que l'on confond avec classes dangereuses (pour reprendre les termes de Louis Chevalier, historien et démographe français qui a apporté une nouvelle méthode de description sociale) : classes laborieuses = classes dangereuses.

=> On a l'impression qu'émerge alors dans la conscience des contemporains, dans ces années de la Restauration, un nouveau fléau social.

=> Ainsi en parlait déjà en 1826 le Dr SEGAUD, médecin des prisons : « les jeunes gens naturellement portés à l'imitation suivent aisément les exemples qu'on leur donne ; ils saisissent avec avidité des propos obscènes qu'ils entendent et aussi leur arrive-t-il souvent que ceux qui ne restent seulement qu'un mois dans les prisons contractent certaines habitudes inséparables du crime et de la débauche et au lieu de devenir meilleurs après sont au contraire plus enclins aux vices... ». Cette citation pose déjà bien la question de la répression et même celle de l'invention de la DJ.

Car où découvre-t-on cette question sociale nouvelle ? Ce n'est pas dans les quartiers malfamés, c'est dans les prisons. En 1819 était créée la Société Royale pour l'Amélioration des Prisons et le Dr SEGAUD en était déjà l'un de ses membres. Le but était de comprendre pourquoi l'objectif de la prison qui aurait été la réinsertion (pour parler comme aujourd'hui) ne fonctionne pas et au lieu d'améliorer ceux qu'on y met, ça les rend moins bons.

Il faut rappeler que c'est le temps où la prison s'installe comme élément central de la répression dans la société française à partir du 1er Empire.

C'est donc en enquêtant sur ces prisons que l'on commence à penser la DJ comme problème social particulier avec l'idée que si la prison a un pouvoir de nocivité pour de nombreuses personnes, elle l'est de façon plus systématique et aggravée pour les enfants. Ceci donne une visibilité de cette catégorie particulière de délinquants que sont les plus jeunes.

La DJ est ainsi nommée, conceptualisée. A partir de là se mettent en place les mécanismes de construction archétypale de ce qui peut constituer la délinquance à partir de cas particuliers. On sera capable de fabriquer une sorte de sociologie spontanée autour d'exemples rares : l'enfant menant une escroquerie pensée, réfléchie, affublé d'une mère complice, d'un père démissionnaire et absent, et j'en passe...

L'idée de responsabilité des parents dans la délinquance des jeunes est une idée présente très tôt au XIXe. La contre-révolution monarchiste utilise certains arguments comme celui de la « castration » des pères auxquels on aurait retiré une partie de leur puissance (notamment celle de pouvoir décider de leur héritage) ou incrimine l'égalitarisme révolutionnaire.

=> La « Gazette des Tribunaux » semble être l'un des plus grand fabricant d'archétypes du XIXe siècle. On y trouve souvent quelques commentaires sur des enfants pilleurs de troncs, ce qui est profondément amoral du point de vue de la religion dominante d'état.

Concernant les raisons profondes de la DJ, systématiquement tous les médias ont été mis en cause comme éléments de déviance : le théâtre de boulevard, la presse à grand tirage, la littérature, et plus tard le cinéma. A titre d'exemple pas si anecdotique, par des études dites « de surface », c'est à dire en regardant quelle est la part accordée à telle ou telle raison, on trouvait plus de surface accordée au cinéma dans les années 1940-1950 que par exemple au chômage ou à la pauvreté.

Donc on est capable de partir du théâtre romantique (avec Hernani) pour arriver jusqu'aux ordinateurs d'aujourd'hui.

C'est un grand écart permanent qui ne permet pas de démontrer pour autant la responsabilité de causes primaires.

2° / Le passage du genre littéraire à la catégorie sociologique

Un gamin d'Paris

C'est le doux mélange

D'un ciel affranchi

Du diable et d'un ange

C'est ainsi que Patachou chantait « le gamin de Paris », premier modèle du DJ.

Il ne faut pas oublier que le gamin de Paris est d'abord une création littéraire de genre ou plutôt de type dont le grand monument sera « les français peints par eux-mêmes », intitulé aussi « Encyclopédie morale du XIXe » publié sous Louis Philippe vers 1840-1843.

Les 5 premiers volumes sont consacrés aux types de Paris. Les 3 volumes suivants sont pour la Province et les colonies.

Le GDP, c'est un type qui naît sur les barricades des « 3 Glorieuses » de juillet 1830 ; dans « la Liberté guidant le peuple », le tableau de Delacroix, « l'enfant au pistolet » apparaît avec son couvre-chef d'étudiant ; il symbolise et fait le lien avec toutes les jeunesses. Il est la représentation prémonitoire de Gavroche. Deux enfants figurent sur le tableau. Celui de gauche est coiffé du bonnet des voltigeurs de la Garde nationale, cette milice civique bourgeoise dissoute par Charles X après une revue de troupe mouvementée, en avril 1827, où le roi est accueilli aux cris de Vive la réforme. L'enfant de droite, la faluche des étudiants en guise de couvre-chef et brandissant deux pistolets, est plus remarquable.

DE DELACROIX À POULBOT, L'IMAGE DU GAMIN DE PARIS

La plupart des commentateurs en ont fait le prototype du gamin de Paris. En effet, Eugène Delacroix représente là un enfant du peuple (malgré sa coiffure, il ne peut s'agir d'un étudiant)

En effet, Victor Hugo lui aura donné plus tard un visage en personnifiant un être collectif, celui des misérables. Le nom propre efface le nom commun, le mythe écrase l'archétype. Gavroche, tout comme Arcole se lançant à l'assaut de la passerelle de Greve (tantôt en habits d'ouvriers, tantôt vêtu selon les codes de la bourgeoisie), incarnent à eux deux désormais toute cette jeunesse engagée pendant la même Révolution de 1830, symbolisant la glorification de l'engagement des fils au combat des pères.

A. de Sainte, Les enfants de Paris ou les petits patriotes, scènes de courage, de présence d'esprit, de magnanimité, de grandeur d'âme et de désintéressement de la jeunesse parisienne pendant les journées des 27, 28, 29 juillet 1830

Arcole, dont «le souvenir demeurait chargé de valeurs révolutionnaires à la fin du Second Empire», est un jeune garçon qui, durant les combats pour la conquête de l'Hôtel de Ville, se serait élancé sur la passerelle de Grève afin de planter un drapeau tricolore.

La scène a été immortalisée par ailleurs dans plusieurs œuvres picturales. C'est lors du remplacement du vieil édifice par une construction en pierre, en 1855, que le pont prendra le nom d'Arcole. En fait, il semble que le jeune héros se nommait Jean Fournier.

Toutefois ce regard bienveillant porté sur les gamins fait masque sur la véritable représentation du gamin de Paris par les élites de l'époque. Opinion minoritaire au lendemain des Trois Glorieuses, la férocité se renforce considérablement alors que les insurrections républicaines et les soulèvements ouvriers se multiplient dans la seconde moitié du XIXe siècle [révolte des Canuts 1831 / 1834 (« sanglante semaine » de Thiers) / 1848-1849 (insurrection des « Voraces ») / 1869 (révolte de 2000 ouvrières)]. C'était une vision plus âpre, avec des propos d'une dureté sociale souvent sans pareil qui traduisent l'ambivalence à la moitié du XIXe siècle où nombre d'écrits sont en violent contraste avec la vision hugolienne. A ce sujet, vous trouverez plusieurs citations dont une de Chateaubriand, tirée des « Mémoires d'Outre-Tombe » : « Les enfants, intrépides parce qu'ils ignorent le danger, ont joué un triste rôle dans les trois journées: à l'abri de leur faiblesse, ils tiraient à bout portant sur les officiers qui se seraient crus déshonorés en les repoussant. Les armes modernes mettent la mort à la disposition de la main la plus débile. Singes laids et étiolés, libertins avant d'avoir le pouvoir de l'être, cruels et pervers, ces petits héros des trois journées se livraient à des assassinats avec tout l'abandon de l'innocence. » Chateaubriand, Mémoires d'outre-tombe, (1841)...

... ainsi qu'un poème d'Auguste BARBIER sur ces gamins des « classes dangereuses » ou encore celle des frères GONCOURT (figures du mouvement naturaliste):

« La race de Paris, c'est le pâle voyou
Au corps chétif, au teint jaune comme un vieux sou;
C'est l'enfant criard que l'on voit à toute heure
Paresseux et flânant, et loin de sa demeure
Battant les maigres chiens, ou le long des grands murs
Charbonnant en sifflant mille croquis impurs;(58)
Cet enfant ne croit pas, il crache sur sa mère,
Le nom de ciel pour lui n'est qu'une farce amère;
C'est le libertinage enfin en raccourci ;
Sur un front de quinze ans c'est le vice endurci.

[...]
Ô race de Paris, race au cœur dépravé,
Race ardente à mouvoir du fer ou du pavé!
Mer, dont la grande voix fait trembler sur les trônes
Ainsi que des fiévreux tous les portes couronnées!
Flot hardi qui trois jours s'en va battre les cieux,
Et qui retombe après, plat et silencieux! »

« Un petit bonhomme comme un petit nain ; une épaisse tignasse frisée sur la tête, dans laquelle à tout moment, il enfonce ses doigts, qui grattent; des yeux effrontés; avec un nez rouge dans une figure toute pâle, sortant de la loque et d'un foulard des Indes à ramages jaunes, qui lui fait une espèce de cache-nez; des vêtements d'occasion, des grands souliers, blancs de boue de huit jours. » Après avoir reproduit la conversation entre le gamin et le commis de la librairie, puis entre le petit garçon et une petite fille de neuf ans, ils concluent:

« Je n'ai jamais vu dans l'enfance une pareille fleur de fumier, une pareille coulée d'argot, une âme si flétrie, quelque chose produisant en vous une répulsion, qui va presque

jusqu'à la peur ; toutes les corruptions et toutes les canailleries de Paris dans un petit monstre de l'âge de la Première Communion, poussé au moral comme un sang où se seraient succédé trois générations de vérole ; un de ces enfants où tout le mal, tout le vice d'une capitale de deux millions d'hommes est en effrayante miniature. »
[Edmond et Jules de Goncourt, Journal. Mémoires de la vie littéraire, II, 1866-1886]

Après la Monarchie de Juillet, on pourra voir ainsi glisser l'image du gamin de Paris : Louis Maturin MOREAU-CHRISTOPHE (inspecteur des prisons) au congrès pénitentiaire de 1847 utilise l'archétype de façon très acerbe; il en découle une chose importante: il transforme le GDP en une catégorie sociologique en déclarant ceci:
« L'enfant du peuple de Paris, le gamin de Paris, est à la fois un type et une exception; l'enfant du peuple de Paris, du peuple de la dernière classe de la société, n'est pas enfant du peuple des communes rurales; il appartient pour ainsi dire à une autre nation, à une autre race. C'est à proprement parler une individualité à part.
[...]

C'est par l'intelligence qu'il brille, mais en même temps, c'est par le cœur qu'il pêche. Il pêche par le cœur parce que le plus souvent il appartient à une mère dont il a sucé les vices avec le lait, à un père habile dans l'art de vivre du bien d'autrui, à une famille dont les vertus domestiques sont le concubinage et la prostitution ».

Le GDP devient l'archétype du DJ: il représente alors une dangerosité politique forte en tant qu'acteur social pouvant influencer sur la marche de l'Histoire.

On voit bien comment de la littérature de genre qui ne prétend pas constituer un discours académique on est passé à une catégorie sociologique qu'on a utilisée dans un congrès savant.

« Tout le monde connaît cette race du gamin de Paris, qui dans nos rassemblements a toujours poussé le premier cri séditieux, dans nos émeutes a porté le premier pavé à la première barricade, et qui presque toujours a tiré le premier coup de feu ». 1833

Avec les frères Goncourt, on en est déjà au tournant du IInd Empire et de la III^e République et on voit la figure du gamin de Paris laisser place à celle des gosses des rues, des gosses de Paris.

Ce n'est qu'après la Commune qu'un nouveau regard est porté sur l'enfance. L'installation de la République s'accompagne d'une redéfinition de la délinquance et des âges de la vie: on abandonne la vision de la délinquance comme l'affaire d'une classe dangereuse qui se confondrait avec la classe laborieuse car c'est incompatible avec le développement du régime républicain émancipateur où l'école obligatoire gratuite est intégratrice des classes populaires et des enfants; on ne parlera plus d'un âge de classe mais plutôt d'une classe d'âge=> donc on cesse de disqualifier les enfants en première intention. On ne parle plus également de classe dangereuse, mais d'individus dangereux qu'il s'agit maintenant de repérer. Ce sera le travail de la science et de la criminologie.

A noter qu'il n'existe pas à proprement parler de délinquance féminine, les femmes

n'apparaissent pas sauf à risquer de transmettre des maladies vénériennes.

Et donc, comme s'il y avait une sorte d'étrange échange interactif, un vase communicant social, au moment où le gosse des rues apparaît désormais plus comme une victime, on se concentre sur cette nouvelle figure de la dangerosité qu'est l'adolescent. La loi du 22 juillet 1912 vient transformer le système avec la mise en place des tribunaux pour enfants, ainsi qu'une présomption absolue d'irresponsabilité pour les mineurs de 13 ans. Sont aussi créées des peines spéciales comme la liberté surveillée, qui permet de placer le mineur dans une institution contrôlée par un délégué à la liberté surveillée et qui donc permet la rééducation.

Cette réorganisation des âges pénaux illustre bien les changements en cours. Ce n'est plus l'enfant vagabond, c'est l'adolescent rebelle, « l'Apache », qui représente le péril, « Apache » en rapport avec le gang du même nom qui sévissait à Paris au tout début du XXe siècle. Ces voyous sont des jeunes entre 15 et 20 ans et leur évocation symbolise cette recomposition des âges de la vie. On ne craint plus Gavroche et les gamins, c'est Montparnasse qui concentre les angoisses... et le Code pénal enregistre cette transformation: ainsi on ne peut plus condamner un mineur de moins de 13 ans, seulement le contraindre à des mesures éducatives. Par contre l'accent est mis principalement sur les grands ados de 16 ans (jusqu'en 1906) et de 18 ans (après 1906) qui (par l'art 66 du Code Pénal) peuvent être surpénalisés quand ils sont dits « non discernants ». Cette notion de discernement règlementant l'incarcération des mineurs avait du reste été introduite par le Code Pénal de 1810.

Cette question du jugement des mineurs et de l'âge qui doit marquer une différence, c'est une question de tous les temps. Nicolas SARKOZY déclarait pendant la campagne présidentielle : « l'impunité des mineurs est catastrophique ; si je suis élu, je proposerai qu'un mineur multirécidiviste entre 16-18 ans soit puni comme un majeur ». La problématique n'est pas nouvelle, car un mineur de 16-18 ans peut être puni comme un majeur : il faut se rappeler que le dernier mineur condamné à mort l'a été en 1975 (Bruno Triplet, 17 ans au moment des faits, condamné par les Assises de l'Oise le 3/10/1975).

On peut très bien ne pas retenir l'excuse atténuante de minorité et le juger comme majeur (Art 20 de l'Ordonnance de 1945 modifiée en 2002).

3°/ L'évocation du volet répressif

Tout cela conduit à une réflexion sur ce qu'a été la répression, répression qui découle directement de l'interprétation du sentiment délictueux du moment.

La Monarchie de Juillet a installé une nouvelle réponse à la DJ : les colonies pénitentiaires (c'étaient des maisons de correction qui ne portaient pas leur nom). Donc ces colonies pénitentiaires, sont agricoles au départ (se référant aux théories de Charles LUCAS), puis maritime comme à Belle-Île en Mer ou encore industrielle comme à Aniane dans l'Hérault. C'aura été la réponse à la DJ pendant plus de 100 ans.

Le double objectif de punition et de réinsertion, réservé aux enfants de plus de 13 ans des classes populaires (pour le coup, on n'était plus vraiment dans la méritocratie républicaine), disparaît assez rapidement au profit de la discipline et d'usages assez courants de violences physiques. Pour reprendre les mots d'Alexis VIOLET, « dans cet univers où l'on ne pouvait aller aux toilettes que deux fois par jour et à heure fixe, où l'on

faisait dans le même temps huit fois la prière et où l'on entendait la lecture d'un livre de la Bibliothèque rose à chaque repas, la violence et l'homosexualité contrainte étaient la règle. On a dit de Mettray, ce bagne d'enfants, que c'était une prison dont les murs étaient des buissons de roses. On pouvait s'en évader très facilement, mais on était vite repris, chaque paysan recevant à cette époque une prime de cinquante francs par colon évadé qu'il ramenait ; la chasse à l'enfant avec fourches, fusils et chiens devint une véritable industrie dans la campagne alentour ».

« Lâchez-nous des détenus et nous partagerons les primes », disaient également les habitants du village d'Aniane aux matons.

Le Kärtscher n'existant pas encore, les orphelins, les pauvres, les chapardeurs, les petits délaissés de la révolte des Canuts : tous dans le même panier. Tous coupables. Dans l'esprit des hommes de loi, si ces gamins ne sont pas encore délinquants, ils le deviendront un jour ou l'autre...

Ces « prisons aux champs » que décrit Christian CARLIER, ces solutions agricoles, vont avoir un franc succès, utilisées massivement puisqu'on aura jusqu'à 10000 mineurs enfermés dans ces institutions au milieu du XIXe siècle jusqu'au début de la IIIe République avant que la République soit républicaine. Pendant la période de l'Ordre Moral, on aura de nouveau un pic de répression (de 1870 à 1877 et début des années 1880). Les geôles métropolitaines ne suffisent pas, l'imagination des « honnêtes gens » est par contre sans limite. La loi du 15 juillet 1889 va créer les bataillons d'Afrique, les Bat d'Af, pour le service militaire des jeunes délinquants. Tataouine, dans le sud tunisien, sera un bagne militaire réservé aux « fortes têtes ».

Donc, l'intensification du discours sécuritaire est réel qui entre autre empêche le vote de l'abolition de la peine de mort en 1908 malgré le souhait de JAURES et du président de la République Armand FALLIERE et il se trouve attisé, pour mémoire, dans les années 1902 -1907 par le phénomène « apaches ».

Il faudra ensuite l'engagement d'intellectuels après la 1ere guerre mondiale (Jacques PREVERT, Roger VAILLANT, Marianne OSWALD) pour que de timides réformes se mettent en place.

On n'en a pas terminé avec le grand débat qui a ressurgi à la fin des années 1990 sur la légitimité et l'opportunité de séparer pour les regrouper ailleurs un certain nombre de ces « sauvageons ». C'est une question qui ne cesse de se poser comme au XIXe siècle.

La logique du tout répressif et de l'enfermement a tellement été contre-productive sur la séquence évoquée, et dénoncée par quelques esprits éclairés, que l'évidence de la prévention et de l'éducatif s'est enfin peu à peu imposée au législateur pour aboutir en 1945 à la mise en place de l'ordonnance du même nom.

CONCLUSION

Pour conclure, on se rend bien compte combien l'identification de la DJ en tant que telle, le problème de l'errance des adolescents au XIXe siècle ont vu prospérer les inquiétudes auxquelles font écho celles d'aujourd'hui avec toutes les interrogations qu'elles suscitent de façon récurrentes ; concernant :

1°/ la responsabilité de la société dans cette évolution

2°/ la dialectique de la répression et du soutien à apporter aux enfants à la dérive

3°/ la méconnaissances mutuelles que nourrissent la peur, l'envie,
l'incompréhension

4°/ les mécanismes intimes de déviances, violences, agressivité